

BGer 2C_751/2018 vom 24. September 2018

Bundesgericht, 2018-09-24, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_2C_751_2018

FR: TF 2C_751/2018 du 24 septembre 2018

IT: TF 2C_751/2018 del 24 settembre 2018

Erwägungen

E. 1

Par mémoire de recours posté le 5 septembre 2018, X. _____ Sàrl a interjeté recours contre l'arrêt rendu le 12 juillet 2018 par le Tribunal administratif fédéral en matière de TVA.

Par ordonnance du 7 septembre 2018 adressée à la recourante par recommandé, la Chancellerie de la IIe Cour de droit public a constaté le défaut de production de l'arrêt de l'instance précédente complet (la copie transmise ne comprenant que les pages 5 à 8) et impartit à l'intéressée un délai au 18 septembre 2018 pour remédier à cette irrégularité, à défaut de quoi le mémoire de recours ne serait pas pris en considération.

Le courrier recommandé du 7 septembre 2018 a été retourné au Tribunal fédéral par La Poste suisse avec la mention non réclamé. Il est considéré comme notifié à la fin du délai de garde de sept jours (art. 44 al. 2 LTF).

E. 2

Les mémoires doivent être rédigés dans une langue officielle, indiquer les conclusions, les motifs et les moyens de preuve, et être signés. Les pièces invoquées comme moyens de preuve doivent être jointes au mémoire, pour autant qu'elles soient en mains de la partie; il en va de même de la décision attaquée si le mémoire est dirigé contre une décision (art. 42 al. 1 et 3 LTF). Si les annexes prescrites font défaut, le Tribunal fédéral impartit un délai approprié à la partie pour remédier à l'irrégularité et l'avertit qu'à défaut le mémoire ne sera pas pris en considération (art. 42 al. 5 LTF).

En l'espèce, la recourante n'a pas produit l'arrêt attaqué dans le délai impartit. Le mémoire ne peut donc pas être pris en considération.

E. 3

Le recours est ainsi manifestement irrecevable (art. 108 al. 1 let. a LTF) et doit être traité selon la procédure simplifiée de l' art. 108 LTF , sans qu'il y ait lieu d'ordonner un échange d'écritures. Succombant, la recourante doit supporter les frais de la procédure fédérale (art. 66 al. 1 LTF). Il n'est pas alloué de dépens (art. 68 LTF).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.